

L'équipe du siège est à votre écoute le lundi de 13h15 à 17h00, les mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h.

### Nous contacter

#### **Direction**

Marie-Laure VAN OBERGEN  
Secrétariat : Hélène DURRIEU [afsep@afsep.fr](mailto:afsep@afsep.fr)

#### **Conseil juridique**

Guillaume MOLINIER

#### **Legs/Donations/Assurances-vie**

Hélène DURRIEU [afsep@afsep.fr](mailto:afsep@afsep.fr)

#### **Adhésions/Abonnements/Dons**

Valérie-Anne RIVIÈRE [service.adherents@afsep.fr](mailto:service.adherents@afsep.fr)

#### **Bénévolat/Délégations et Manifestations**

Céline SABAUT [service.delegations@afsep.fr](mailto:service.delegations@afsep.fr)

#### **Communication**

Yaël CURUTCHET [communication@afsep.fr](mailto:communication@afsep.fr)

#### **Formation**

William VERDIÉ [pole.formation@afsep.fr](mailto:pole.formation@afsep.fr)

### Les permanences téléphoniques

#### ◆ Votre psychologue

au 06 13 75 21 08  
Le mercredi de 11h30 à 13h30  
et le jeudi de 18h00 à 20h00

#### ◆ Votre conseiller juridique

au 05 34 55 77 00  
Le mardi et le jeudi de 10h00 à 12h30  
et de 13h30 à 17h00

#### **AFSEP**

ZAC Triasis — Rue Benjamin Franklin — 31140 LAUNAGUET

Tél. : 05 34 55 77 00 — Fax : 05 61 30 49 73

Site internet : [www.afsep.fr](http://www.afsep.fr) — Courriel : [afsep@afsep.fr](mailto:afsep@afsep.fr)

Association reconnue d'utilité publique par décret du 10 février 1967



“ M’impliquer en tant que bénévole, c’est m’obliger à sortir, à rencontrer du monde, à continuer à avoir une vie sociale, c’est partager une expérience mal vécue au début et aider. ”

Patrick (08), bénévole à l’AFSEP



Caroline (31), présente à la Conférence de Toulouse en octobre dernier

“ Merci pour ce rendez-vous. D’année en année, il y a bien une évolution et des réactualisations qui sont faites [...] . ”

“ Je me suis vidé la tête grâce à toutes les balades que j’ai pu faire et voir où ma fille vivait depuis 10 ans !! Cela fait du bien de pouvoir vivre comme beaucoup de personnes. ”



Sylvie (76), bénéficiaire de chèques-vacances nous écrit depuis un gîte adapté dans l’Hérault

La sclérose en plaques c’est :

- ◆ Un diagnostic toutes les 4 heures
- ◆ Plus de 80 000 personnes touchées en France
- ◆ 2 femmes pour 1 homme
- ◆ 2500 nouveaux cas par an
- ◆ Une maladie évolutive handicapante
- ◆ Un bouleversement du quotidien et des projets
- ◆ Des nombreuses questions sans réponses
- ◆ Un combat pour toute la famille

L’AFSEP se bat depuis plus de 50 ans pour fédérer et pour faire valoir les droits des personnes atteintes de la sclérose en plaques et de leurs proches.

**AVEC VOUS NOUS POUVONS AGIR !**





## **Nous menons des actions complémentaires entre elles, qui sans vous ne seraient pas réalisables !**

Vous avez une solution pour faire avancer nos projets ? Un contact, un soutien, un partenariat, une information peuvent nous permettre de faire aboutir ensemble nos actions et poursuivre nos missions !

Découvrez comment vous pouvez nous aider. Contactez-nous par téléphone au 05 34 55 77 00 ou par email à [afsep@afsep.fr](mailto:afsep@afsep.fr)

Le choix vous appartient de nous aider  
**COMME VOUS LE SOUHAITEZ, COMME VOUS LE POUVEZ.**

### Le don

#### **LE DON RÉGULIER**

Donner une petite somme tous les mois c'est nous aider dans la durée et nous permettre de planifier au mieux nos actions sur l'année.

En optant pour le prélèvement automatique, vous contribuez à réduire nos frais de collecte. Nous pouvons ainsi affecter une part plus importante de vos dons à nos actions !

Infos/Contact : 05 34 55 77 03  
[afsep@afsep.fr](mailto:afsep@afsep.fr)

#### **LE DON PONCTUEL**

Chaque action compte ! Vous pouvez faire un don comme vous le souhaitez :

- En vous connectant à [www.afsep.fr/faire-don](http://www.afsep.fr/faire-don)
- Par courrier (via le bulletin ci-joint)
- Par téléphone au 05 34 55 77 03

### La transmission

Trois modes de transmission possibles pour soutenir l'AFSEP :

#### **L'ASSURANCE-VIE**

C'est un contrat d'épargne dont le montant peut être versé en partie ou intégralement à l'AFSEP, si vous nous désignez comme bénéficiaire.

#### **LA DONATION**

C'est un acte par lequel vous pouvez transférer de votre vivant, la propriété d'un bien de façon immédiate et irrévocable.

#### **LE LEGS**

En transmettant, au moment de votre décès, tout ou partie de vos biens (mobiliers ou immobiliers) par testament.

Infos/Contact : Demandez votre guide par téléphone au 05 34 55 77 01 ou à [afsep@afsep.fr](mailto:afsep@afsep.fr)

### L'investissement personnel

#### **LE BÉNÉVOLAT**

Vous aussi, rejoignez notre réseau de bénévoles. Ils sont déjà plus d'une centaine en France.

Comme eux, vous êtes volontaire et motivé pour exercer une fonction utile, riche, intéressante et variée au sein de votre département ? Mobilisons-nous ensemble !

#### **L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION**

Vous avez une idée d'évènement à organiser près de chez vous au profit de l'AFSEP et vous pensez pouvoir la mettre en place ? Lancez-vous, nous vous accompagnons !

Infos/Contact : 05 34 55 77 05  
[service.delegations@afsep.fr](mailto:service.delegations@afsep.fr)

### L'investissement professionnel

#### **LE MÉCÉNAT**

Vous êtes salarié ou responsable d'entreprise ou d'association, et vous souhaitez communiquer autrement avec vos équipes et intégrer de la solidarité dans vos produits, vos démarches et services ?

Devenez mécène et engagez-vous de manière pérenne dans un ou plusieurs de nos projets !

Infos/Contact : 05 34 55 77 00  
[communication@afsep.fr](mailto:communication@afsep.fr)